



Envoyé en préfecture le 24/09/2015
Reçu en préfecture le 24/09/2015
Affiché le 200027068-20150922-2015_09_125-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015

2015-09-125- 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 16 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU				Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD			
Alain PAIGNE		X	Philippe BUISSON	Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOMÉ				Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY	X		
Sébastien LABORDE	X			Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NVET	X		
Jean-François MARTINEZ		X	Sébastien LABORDE	Annie POUZARGUE		X	Thierry MARTY
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET	X		
Conseillers				Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Jean-Louis d'ANGLADE	X			James SEYNAT	X		
Fabienne KRIER	X			Loïc MAGNAN			
Jean-Luc DARQUEST	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
David RESENDE	X			David REDON	X		
Sophie BLANCHETON				Joël BAYLE		X	Paul ARGVIER*
Sylvie BOISSEL	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Véronique DICORRADO		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Jacques MESPLEDE
Michel FOULHOX	X			Kléber AUDINET	X		
Philippe HEFTRE		X	Odile BONHOMME-TIBY	Chantal DUGOURD	X		
Michelle LACOSTE	X			Alain MAROIS		X	Chantal GANTCH
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Philippe FAURT			
Bruno LAVIDALIE	X			Mireille CONTE-JAUBERT			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Richard CROS			
Hélène ESTRADÉ		X	Philippe DURAND-TEYSSIER	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOMÉ			
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY		X	Bernard NADEAU	Pierre-Jean MARTINET		X	Dominique BERNESCUT*
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	42	13	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			55

Madame Isabelle HARDY a été nommée secrétaire de séance

MONDE RURAL, PATRIMOINE ET MOYENS TECHNIQUES
VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) DE LA CALI

Sur proposition de Monsieur Jean-François MARTINEZ, Vice-président en charge du monde rural, du patrimoine et des moyens techniques,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
 Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
 Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,
 Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014,
 Vu les décrets 2014-1326 et 2014-1327 du 5 novembre 2014,
 Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions relatives à l'accessibilité du cadre bâti existant,
 Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles de formulaires de demande d'autorisation des agendas d'accessibilité programmée,

Vu la circulaire du 21 mai 2015 relative à la mise en œuvre de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu la loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap,

La loi Handicap du 11 février 2005, dans son volet accessibilité, impose que l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) soient accessibles à tout citoyen, dès le 1^{er} janvier 2015, dans le but de favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. La réalité montre que cette échéance n'a pu être tenue par les collectivités.

C'est pourquoi la loi du 10 juillet 2014 a introduit le dispositif Ad'AP qui permet aux acteurs qui ne sont pas encore en conformité de s'engager dans un calendrier de mise à niveau de leurs ERP, afin d'éviter toute sanction administrative ou pénale ; il s'agit là d'une dérogation à la date de mise en conformité au 1^{er} janvier 2015, permettant de réaliser les travaux nécessaires avec des délais supplémentaires. L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 stipule que les travaux doivent être réalisés dans un délai de trois ans. Il y a une possibilité d'avoir un délai supplémentaire de trois à six ans sous conditions (soit un délai total de six à neuf ans). Dans le cas de La Cali, du fait de la présence d'ERP du premier groupe dans son patrimoine concerné par l'Ad'AP, un délai supplémentaire de trois ans est accordé, portant le délai global des travaux à six ans. Ce même texte précise les modalités et conditions de dépôt des Ad'AP. Le dossier Ad'AP pour l'ensemble des ERP concernés par des travaux de mise à niveau doit être déposé dans les douze mois suivant la promulgation de l'ordonnance, soit avant le 27 septembre 2015. Ces dépôts devront se faire auprès de la préfecture.

La Cali est attachée à l'accessibilité pour tous. Ainsi, après avoir réalisé un audit des bâtiments, elle a constitué une feuille de route, en identifiant des objectifs précis pour les années à venir, et ce, dans différents champs des politiques publiques : petite enfance, enfance, jeunesse, tourisme, bâtiments administratifs,... La programmation financière permettant la réalisation de ces travaux d'accessibilité est la suivante :

Coût estimé par année	
ANNEE	Travaux accessibilité
2016	56 250,00 €
2017	203 106,00 €
2018	18 474,00 €
2019	17 688,00 €
2020	27 960,00 €
2021	270 183,00 €
TOTAL	593 661,00 €

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, La Cali s'engage donc dans un Ad'AP, pour son patrimoine d'établissements recevant du public restant à mettre en accessibilité. L'Ad'AP de La Cali devra alors être déposé auprès du Préfet du département de La Gironde avant le 27 septembre 2015. La Cali dispose de 6 ans pour réaliser les travaux de mise en accessibilité.

Afin d'organiser et de planifier les travaux de mise en accessibilité restants, l'Ad'AP de La Cali sera construit en lien étroit avec les acteurs locaux et notamment les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité créée lors du conseil communautaire du 23 juin dernier.

Vu l'avis de la Commission d'accessibilité en date du 9 septembre 2015,
Vu l'avis de la Commission finances en date du 14 septembre 2015,
Vu l'avis de la Commission monde rural en date du 16 septembre 2015,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire approuve l'engagement de La Cali dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

